

# L'ABATTAGE SELECTIF

L'abattage est une action le plus souvent **préventive**, qui vise à anticiper la **chute d'un arbre** dans le cours d'eau, susceptible d'être à l'origine de nombreux désordres. Cette opération doit donc être limitée et faire l'objet d'une **intervention sélective**

L'abattage systématique d'arbres, dans le seul but de "nettoyer" le cours d'eau présente un **risque significatif** de dégradation du milieu et constitue une **dépense financière et en temps inutile**.

Suite à l'intervention, doivent subsister en berges des individus d'âges, d'essences et de strates (buissons, arbustes, arbres) différents ; **la diversité doit toujours être recherchée**.

- **Dans quel cas faut-il abattre ?**

- **Les arbres fortement penchés** qui risquent de se déraciner provoquant un arrachement des berges (cas dont le fût fait un angle inférieur à 45° ou 60° avec l'horizontale en fonction de la nature des sols et des essences).  
**Attention certaines essences peuvent supporter cette situation : aulnes, saules blancs, érable.**
- **Les arbres morts**, uniquement s'ils risquent de tomber dans le lit du cours d'eau et d'y provoquer des désordres. **Cet abattage ne doit pas être systématique car les arbres morts offrent un panel d'habitats** (abri, source de nourriture) pour de nombreux oiseaux et chauves-souris.
- **Les arbres sous cavés** ; uniquement dans le cas où la souche n'est pas stable et risque de glisser en bas de berge ou dans le lit du cours d'eau. Les peupliers de culture sont parmi les espèces les plus sensibles au sous cavage ; **Cet abattage ne doit pas être systématique car les arbres sous cavés servent de cache pour les poissons.**
- **Les essences à enracinement traçant** situées trop près du haut de berge ou sur la pente de berge (**peupliers, conifère**). Du fait de leur système racinaire, de leur haut port et de leur houppier présentant une grande prise au vent, ils seront facilement déstabilisés, entraînant dans leur chute une partie de la berge.

- **Comment abattre ?**

Une bonne coupe doit être :

- Soignée (sans déchirement des tissus) ;
- Réalisée au plus près du sol ;
- Parallèle à la berge.
- Fractionner en deux temps avec une première coupe dite de sécurité et une seconde de propreté.

En laissant des souches trop dépasser au-dessus du niveau du sol, on crée des turbulences et favorise l'érosion des berges lors des crues, la récupération de flottants ou encore la formation d'embâcles.